

## QUEL AVENIR POUR L'APPLICATION DU REFERENTIEL IFRS POUR LES PME

*Le 9 juillet 2009, au terme de six années de travaux et de consultations publiques, l'IASB publiait sa norme IFRS pour les PME. Ce dossier propose de revenir sur le contenu de ce projet puis de rendre compte des premières expérimentations pratiques auxquelles certains pays se sont d'ores et déjà déclarés prêts.*

### IFRS POUR LES PME PUBLIEE PAR L'IASB

Après cinq années de travaux et de consultations élargies auprès de petites et moyennes entreprises du monde entier, l'IASB a publié le 9 juillet 2009 une IFRS destinée aux PME qui, selon les estimations de l'OCDE dans l'OCDE Compendium 2004, représentent plus de 95 % des entreprises.

La norme IFRS pour les PME est distincte des IFRS intégrales, et les pays peuvent donc l'adopter indépendamment de celles-ci. Chaque pays pourra déterminer à quelles entités s'appliquera la norme, qui entre en vigueur dès sa publication.

#### Objectifs d'IFRS pour les PME

Cette norme répond à la demande des économies développées comme des économies émergentes qui ont besoin pour leurs petites et moyennes entreprises d'un référentiel comptable commun, rigoureux et plus simple que les IFRS intégrales. IFRS pour les PME devrait tout particulièrement :

- offrir une comparabilité accrue aux utilisateurs des états financiers,
- renforcer la confiance générale dans les états financiers des PME,
- réduire les coûts importants qu'implique le maintien de normes nationales.

Par ailleurs, IFRS pour les PME a également vocation à servir de tremplin aux entreprises en croissance préparant leur entrée sur les marchés boursiers qui leur imposent l'application des IFRS complètes.

#### Contenu conceptuel et formel d'IFRS pour les PME

IFRS pour les PME est une norme autonome de 230 pages (dans sa version anglaise), contre les 2 800 pages des IFRS intégrales et les 17 000 pages des principes comptables généralement admis aux Etats-Unis. Une bonne partie des principes des IFRS pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges y ont été simplifiés, les sujets qui ne présentaient aucune pertinence dans le contexte des PME ont été éliminés et un certain nombre d'obligations d'information ont été réduites. Les IFRS intégrales comptent plus de 3 000 informations obligatoires : il en reste un peu plus de 300 dans l'exposé-sondage, et 250 environ dans la norme définitive.

IFRS pour les PME présente par ailleurs un nombre réduit de renvois aux IFRS intégrales : sur les 23 renvois figurant dans l'exposé-sondage, elle n'en conserve qu'un dans la version définitive.

En outre, afin de ne pas imposer aux PME des changements trop fréquents, la norme ne sera revue que tous les trois ans.

#### Phases de l'élaboration d'IFRS pour les PME

Préalablement à l'élaboration d'IFRS pour les PME, l'IASB a lancé des consultations dans le monde entier. Un groupe de travail composé de 40 spécialistes des PME a conseillé l'IASB pour la structure et le contenu de la norme aux différentes étapes de son élaboration. L'exposé-sondage, publié en 2007, a été traduit en 5 langues afin de permettre à un maximum de PME de commenter les propositions. Plus de 50 tables rondes et séminaires ont été organisés et le projet d'IFRS a été testé auprès d'une centaine de petites entreprises dans 20 pays. Suite à ces consultations, d'autres simplifications ont été apportées à la version définitive.

Paul Pacter, directeur de la normalisation pour les PME à l'IASB, a accepté de diriger un groupe d'appui à l'adoption de la norme à l'échelle internationale.

#### Aide pédagogique à la mise en application d'IFRS pour les PME

L'IASB Foundation développe des documents de formation complets afin d'aider à mettre en œuvre cette norme. Elle apporte également son soutien aux agences de développement international afin de fournir des instructeurs chargés d'expliquer aux formateurs, dans le cadre d'ateliers régionaux, l'utilisation des documents pédagogiques, en particulier dans les pays en développement et émergents. Les documents pédagogiques seront publiés dans plusieurs langues. La version anglaise pourra être téléchargée gratuitement sur le site Internet de l'IASB à la fin de l'année 2009.

Toutes explications complémentaires sur la formation des instructeurs chargés d'expliquer aux formateurs aux IFRS peuvent être demandées par courrier électronique à : [mwells@iasb.org](mailto:mwells@iasb.org)

#### IFRS pour les PME et XBRL

Fin septembre 2009, l'IASB Foundation a mis en consultation jusqu'au 27 novembre 2009 un projet de taxonomie pour la norme IFRS pour les PME, qui constitue une modélisation complète en langage XBRL de la norme IFRS publiée par l'IASB le 9 juillet dernier. Le projet mis en consultation s'accompagne d'un jeu d'information et de tableaux illustratifs, identifiés à partir d'un dictionnaire de données spécifiques.

Pour toutes informations complémentaires : [www.iasb.org/xbrl/IFRS+taxonomy](http://www.iasb.org/xbrl/IFRS+taxonomy)

## Comment se procurer le texte d'IFRS pour les PME ?

IFRS pour les PME peut être téléchargée gratuitement sur le site de l'IASB à l'adresse : <http://go.iasb.org/IFRSforSMEs>.

Elle est accompagnée du fondement des conclusions, d'exemples d'états financiers et d'une liste de contrôle - Présentation des états financiers et informations à fournir.

## PREMIERES CONCLUSIONS ISSUES DES PREMIERES EXPERIMENTATIONS

### Premières actions d'application

#### Position de la Banque centrale

Il est prématuré de tenter d'évaluer le niveau d'adhésion à IFRS pour les PME, mais on peut d'ores et déjà constater l'existence d'un certain nombre de partisans déclarés pour cette nouvelle norme.

Parmi ceux-ci, la Banque mondiale, qui voit en elle un outil permettant d'améliorer la comptabilité dans les pays en développement et une solution de rechange à l'application des IFRS intégrales. La Banque mondiale a constamment préconisé l'élaboration d'obligations d'informations financières simplifiées pour les PME dans ses différents rapports sur l'examen des normes comptables et d'audit dans différents pays.

#### Afrique du Sud

Dans certains pays, la décision d'adopter les IFRS intégrales a été répercutée jusqu'aux petites entreprises. L'Afrique du Sud en est un exemple type où toutes les sociétés étaient tenues de présenter leurs situations financières en utilisant les principes comptables sud-africains généralement admis (South African GAAP). Lorsque les IFRS y ont été adoptées à la place des South African GAAP, les contraintes pour les petites entreprises ont été si lourdes que les régulateurs ont pris la décision assez insolite de se servir de l'exposé-sondage IFRS pour les PME. La profession comptable sud-africaine a ainsi occupé un rôle crucial derrière l'acceptation de la nouvelle norme, d'une part, en étant le premier pays à adopter en 2007 les premières propositions de l'IASB et, d'autre part, en devenant un terrain d'expérimentation géant, dans l'attente de la norme définitive. L'institut professionnel sud-africain SAICA a abondamment contribué à commenter cet exposé-sondage, suggérant des simplifications et des coupes sombres dans le lot des informations obligatoires à fournir. Le 13 août 2009, l'Institut sud-africain SAICA devenait le premier pays dans le monde à adopter la norme IFRS pour les PME de l'IASB. Par suite, il a publié une brochure de 28 pages présentant une synthèse détaillée des 35 sections que compte la norme IFRS pour les PME, adoptée par l'Afrique du Sud avec applicabilité immédiate pour toutes les entités qui n'ont pas de responsabilité à l'égard du public et qui ne choisissent pas d'appliquer les normes générales.

#### Canada

Pour l'institut canadien ICCA, il n'y a pas de formule passe-partout en matière de normes d'information financière et la stratégie globale a consisté à finaliser un projet permettant d'assurer aux entreprises « à capital fermé » du Canada des normes donnant la possibilité à leurs exploitants de fonctionner de manière efficace et efficiente. L'ICCA a décidé de publier d'ici la fin de l'année les nouvelles normes pour les sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne. Ces entreprises pourront décider lequel de ces deux ensembles de normes - les nouvelles normes proprement canadiennes ou les normes IFRS - elles adopteront pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

#### Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les petites sociétés n'ont pas l'obligation d'utiliser un référentiel spécifique imposé pour la préparation de leurs états financiers. Actuellement, elles peuvent choisir de préparer leurs comptes suivant les principes comptables généralement admis US GAAP, tels qu'ils ont été promulgués par le FASB, ou suivant un autre référentiel, tel que l'Other Comprehensive Basis of Accounting (OCBOA), méthode de la comptabilité de caisse par exemple, soit encore suivant les IFRS intégrales. Depuis la publication d'IFRS pour les PME, les petites sociétés américaines ont désormais une nouvelle option possible, encore qu'il leur faille peut-être vérifier avec leur conseil de l'ordre local l'opportunité d'adopter cette norme. Les premiers candidats à cette possibilité seront probablement les entreprises américaines détenues par une petite société privée étrangère ou ayant des investisseurs étrangers comme associés. D'autres sociétés encore pourront trouver cette nouvelle norme attrayante comme solution de rechange aux US GAAP plus complexes et plus volumineux. L'acceptation de cette norme par les bailleurs de fonds et les autres créanciers sera cruciale dans sa mise en œuvre aux Etats-Unis.

#### Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, la norme IFRS pour les PME va probablement devenir la principale norme à la disposition des petites entités. Dans un document consultatif publié en septembre 2009, intitulé « Policy Proposal: The Future of UK GAAP », le Conseil des normes comptables britannique (Accounting Standards Board - ASB) a présenté ses propositions pour l'avenir.

des obligations de présentation d'informations financières incombant aux entreprises britanniques et irlandaises. Plus spécifiquement, l'ASB propose une approche à trois niveaux pour contribuer à la convergence des principes comptables britanniques avec les IFRS :

- Premier niveau : les entités responsables à l'égard du public appliquent les IFRS telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne (« EU-adopted IFRS ») ;
- Deuxième niveau : toutes les autres entités, exceptées celles qui sont habilitées à appliquer la norme britannique pour les très petites entités (Financial Reporting Standard for Smaller Entities - FRSSE), peuvent utiliser la norme IFRS pour les PME ;
- Troisième niveau : les petites entités peuvent choisir de continuer d'appliquer la norme britannique : Financial Reporting Standard for Smaller Entities - FRSSE.

Ce document est mis en consultation jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2010.

Pour toutes précisions complémentaires : [www.frc.org.uk/asb](http://www.frc.org.uk/asb)

## Turquie

La norme IFRS pour les PME a également reçu un accueil favorable. L'organisme de normalisation national a d'ores et déjà traduit la norme en langue turque et devrait en considérer prochainement l'adoption.

## Le point de vue des cabinets professionnels

Selon les professionnels comptables interrogés par la revue International Accounting Bulletin, l'introduction de la norme IFRS pour les PME devrait avoir une incidence minimale sur les cabinets, mais la phase de transition pourrait occasionner un certain nombre de défis aux clients eux-mêmes.

D'après un représentant du cabinet PricewaterhouseCoopers Royaume-Uni, son introduction n'implique pas de prévoir une multiplication des sessions de formation pour ses collaborateurs. Aussi différente soit-elle des autres normes IFRS, les professionnels n'auront qu'à prendre le temps de se familiariser avec ses règles spécifiques et d'examiner quelques unes des questions d'interprétations qui se poseront inévitablement quant à la façon dont elle doit être mise en œuvre.

Selon un représentant d'un cabinet de taille moyenne britannique, Haysmacintyre, le passage risque en revanche d'être un peu douloureux pour certains clients. Des formations seront nécessaires, même pour les clients les plus simples qui vont devoir procéder à des présentations différentes d'informations et auront donc besoin de l'assistance des professionnels comptables extérieurs pour leur prêter main forte dans ce délicat passage.

Plus généralement, d'après un représentant du cabinet Grant Thornton, la plupart des quelque 30 juridictions qui font obligation d'utiliser les IFRS intégrales pour certaines, voire toutes leurs entités, vont se précipiter sur cette nouvelle norme et ce sont ces marchés qui présentent les premiers défis en même temps que les premières opportunités pour les cabinets professionnels comptables.

## Séminaires de formation des formateurs en Asie

L'IASB a annoncé la tenue de deux séminaires de « formation des formateurs » en Asie : du 20 au 22 janvier 2010 à Kuala Lumpur (Malaisie) et du 25 au 27 janvier 2010 à Hyderabad (Inde). L'objectif de ces sessions est de fournir les outils d'une compréhension approfondie de la norme IFRS pour les PME, afin que les participants puissent retransmettre ce savoir dans leur propre pays.

## IFRS POUR LES PME ET L'UNION EUROPEENNE : QUEL AVENIR ?

Un des possibles obstacles à l'adoption des normes IFRS pour les PME en Europe risque d'être l'obligation de se conformer aux obligations de la législation comptable applicable en Europe, notamment les Quatrième et Septième directives. Certains conflits potentiels ont d'ores et déjà été pointés mais l'Union européenne pourrait décider d'autoriser les Etats membres à utiliser cette norme nonobstant. Elle a d'ores et déjà décidé d'élargir le champ de son examen des directives existantes en lui incluant une consultation spécifique sur les IFRS pour les PME.

La Commission européenne a lancé le 18 novembre 2009 une consultation sur la norme IFRS pour les PME dont l'objectif est de recueillir le point de vue des parties prenantes au sein de l'Union européenne sur la norme IFRS pour les PME. La Commission est tout particulièrement intéressée par les commentaires qui pourront lui être fournis par les entreprises, les banques et les investisseurs. Les commentaires seront analysés et serviront à la Direction générale Marché intérieur dans sa revue permanente des directives comptables. La consultation est ouverte jusqu'au 12 mars 2010 ; des versions française et allemande du questionnaire seront prochainement disponibles.